

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 20 février 2020 portant désignation des
membres du groupe de travail chargé de l'élaboration de
l'évaluation externe non certificative 2020-2021 en lecture
et production d'écrit en 3^{ème} année de l'enseignement
primaire, l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 20 février 2020 portant désignation des
membres du groupe de travail chargé de l'élaboration de
l'évaluation externe non certificative 2020-2021 en lecture
et production d'écrit en 5^{ème} année de l'enseignement
primaire et l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 20 février 2020 portant désignation des
membres du groupe de travail chargé de l'élaboration de
l'évaluation externe non certificative 2020-2021 en lecture
en 4^{ème} année de l'enseignement secondaire**

A.Gt 26-11-2020

M.B. 03-12-2020

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire, article 9;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 février 2020 portant désignation des membres du groupe de travail chargé de l'élaboration de l'évaluation externe non certificative 2020-2021 en lecture et production d'écrit en 3^{ème} année de l'enseignement primaire, article 1^{er};

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 février 2020 portant désignation des membres du groupe de travail chargé de l'élaboration de l'évaluation externe non certificative 2020-2021 en lecture et production d'écrit en 5^{ème} année de l'enseignement primaire, article 1^{er};

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 février 2020 portant désignation des membres du groupe de travail chargé de l'élaboration de l'évaluation externe non certificative 2020-2021 en lecture en 4^{ème} année de l'enseignement secondaire, article 1^{er};

Considérant les propositions de WBE et des organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs;

Sur la proposition de la Ministre de l'Éducation;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Dans l'article 1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 février 2020 portant désignation des membres du groupe de travail chargé de l'élaboration de l'évaluation externe non certificative 2020-2021 en lecture et production d'écrit en 3^{ème} année de l'enseignement primaire, les modifications suivantes sont apportées :

1° au 2°, pour l'enseignement organisé par la Communauté française, les termes «Déborah MILAUVRE» sont remplacés par les termes «Louise DAMBLY»;

2° au 2°, pour l'enseignement libre subventionné, les termes «Julie HUWAERT» sont remplacés par les termes «N.» et les termes «Gisèle ROEX» sont remplacés par les termes «Florence GERARD»;

3° au 3°, pour la cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement officiel subventionné, les termes «Marc HELLA» sont remplacés par les termes «Anne-Christine FRANCK» et les termes «Thierry ERGOT» sont remplacés par les termes «Isabelle WATTELET».

Article 2. - Dans l'article 1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 février 2020 portant désignation des membres du groupe de travail chargé de l'élaboration de l'évaluation externe non certificative 2020-2021 en lecture et production d'écrit en 5^{ème} année de l'enseignement primaire, les modifications suivantes sont apportées :

1° au 2°, pour l'enseignement organisé par la Communauté française, les termes «Nancy WATTIER» sont remplacés par les termes «Isabelle CANTELLA»;

2° au 3°, pour la cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement officiel subventionné, les termes «Marjorie BOUVY» sont remplacés par les termes «Jean-François COULON»;

3° au 3°, pour la cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement libre subventionné, les termes «Véronique FRERE» sont remplacés par les termes «Bénédicte LELOUX».

Article 3. - Dans l'article 1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 février 2020 portant désignation des membres du groupe de travail chargé de l'élaboration de l'évaluation externe non certificative 2020-2021 en lecture en 4^{ème} année de l'enseignement secondaire, les modifications suivantes sont apportées :

1° au 2°, pour l'enseignement officiel subventionné, les termes «N.» sont remplacés par les termes «Cécile MARRION»;

2° au 2°, pour l'enseignement libre subventionné, les termes «Virginie MOLS» sont remplacés par les termes «N.».

Article 4. - La Ministre de l'Education est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 5. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 26 novembre 2020.

Le Ministre-Président,
P.-Y. JEHOLET
La Ministre de l'Éducation,
C. DESIR